



Ville de Castelnau-d'Avignon

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Délibération N°2025-41

MATIERE : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES
SOUS-MATIERE : EMPLOI – FORMATION PROFESSIONNELLE

OBJET : CONVENTION UNIS.CITE/CCAS 2025-2026 DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOLIDARITE SENIORS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE HOTEL DE VILLE - BP N°1100 11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-cinq,

Le Mercredi 10 Décembre 2025 à 11h30,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 04 Décembre 2025,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Monique CARPENTIER.

EXCUSE : M. Francis MUZAS.

ABSENTE : Mme Jacqueline BESSET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Zohra KUFEL.

Le Conseil Départemental de l'Aude, dans le cadre de sa compétence centrale en matière de solidarité humaine et plus spécifiquement en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, a engagé un partenariat avec Unis-Cité dans le cadre du programme national « service civique solidarité senior ».

Unis Cité est une association qui a pour mission d'organiser et de promouvoir le service civique des jeunes dans plusieurs domaines (environnement, humanitaire...) dont celui de la solidarité avec le double objectif de lutter contre l'isolement des jeunes et des aînés en privilégiant la solidarité intergénérationnelle.

Pour la troisième année consécutive, le CCAS a souhaité être partie prenante de ce dispositif, porté par le Conseil Départemental de l'Aude, en signant une convention avec Unis-Cités pour définir les conditions dans lesquelles Unis-Cité et le CCAS de Castelnau-d'Avignon, et en particulier la Résidence Autonomie Pierre Estève, mettront en place leur partenariat et fixeront les engagements respectifs de chacune des parties dans le cadre du programme Solidarité Séniors.

Le programme Solidarité Séniors est soutenu financièrement par le Conseil Départemental de l'Aude et l'AGIRCC ARCO. Ainsi, l'intervention des deux services civiques n'implique aucun coût financier pour le CCAS.

Ainsi, depuis le 20 novembre 2025 et jusqu'au 30 juin 2026, deux services civiques, interviendront principalement à la Résidence Pierre Estève dans le cadre d'actions menées en faveur de la lutte contre

l'isolement social des séniors à travers des visites de convivialité à domicile et des ateliers collectifs.

Ils pourront également participés à des animations à la salle Sainte Catherine du papy loft ainsi que lors d'actions conjointes avec des associations locales (les Petits Frères des Pauvres...) ou des acteurs institutionnels (CCAS, Espaces Séniors...).

Ils sont présents à la résidence les mardis après-midi, mercredis, jeudis, vendredis sauf durant les vacances scolaires de Noël ainsi qu'en cas d'absences exceptionnelles pour formations ou autres.

Cette convention définit les engagements des deux intervenants :

➤ Pour Unis-Cités :

- le portage juridique et administratif de l'ensemble du programme
- le recrutement, la formation, et le suivi général des jeunes volontaires
- le suivi mensuel avec la Directrice des Solidarités

➤ Pour le CCAS :

- La communication auprès des résidents et du personnel de la résidence Pierre Estève et des seniors de la commune relevant de ce dispositif
- L'accompagnement des 2 services civiques dans la réalisation de leurs missions et de leur projet professionnel
- La communication avec le coordonnateur d'Unis Cité sur les éventuelles difficultés des jeunes ainsi que la participation aux réunions mensuelles

Unis-Cité et le CCAS s'engagent à coopérer et à valoriser leur partenariat dans la couverture médiatique des actions réalisées.

En termes de responsabilité et d'assurance, les jeunes restent sous la responsabilité de l'association Unis-Cité durant tous les temps où ils sont en Service Civique.

Chacune des parties s'engage à respecter les différents articles de la convention. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention. En dernier lieu, chaque partie pourra dénoncer la convention sous réserve que la partie concernée motive et notifie sa demande par écrit 1 mois avant le terme de la convention.

En conséquence,

Monsieur Le Président propose à l'assemblée :

De valider les termes de la convention qui prévoit du 20 novembre 2025 au 30 juin 2026 l'accueil de deux services civiques qui interviendront dans le cadre des actions visant à lutter contre l'isolement social des séniors de la ville et également au sein de la Résidence Autonomie Pierre Estève dans le cadre des animations collectives et individuelles

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE le Président du CCAS à signer la convention entre Unis-Cité et le CCAS pour 2025-2026 dans le cadre du programme Solidarité Séniors.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :

15 DEC. 2025

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

15 DEC. 2025

Et par publication le :

16 DEC. 2025

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnau-d'Aude le 10 Décembre 2025

Le Président,

Patrick MAUGARD

